

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sonit reçues au
Bureau du Journal
se paient d'avance
Annonces 25 c. la ligne
Réclamations 50 c.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luch, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Agen, Bordeaux, Périgueux, Monsempron-Libos, Aurillac, Vierzon, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfrac, Luch, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 12 Juin 1875

Plusieurs journaux de Paris publient les renseignements suivants :

Les conservateurs de l'Assemblée paraissent avoir enfin compris la nécessité de s'unir contre les exigences sans cesse croissantes des républicains.

La réunion de Clercq a chargé deux de ses membres les plus considérables, MM. de Fourtou et Sacaze, d'entrer en négociations avec les délégués des autres groupes de la droite, à l'effet de préparer la reconstitution d'une majorité conservatrice qui fera adopter le système du scrutin d'arrondissement et s'entendra pour prendre parmi les conservateurs les 75 sénateurs que l'Assemblée doit élire.

Cette mesure ne pouvait être, on le comprend, du goût des membres du centre droit qui ont poussé à la République : aussi l'ont-ils attaquée vivement.

L'honorable M. Adnet a répondu avec beaucoup de force et n'a pas eu de peine à démontrer que le programme de la réunion de Clercq devait être aussi celui du centre droit, dont le principal but doit être de reconstituer l'Union conservatrice.

La majorité du centre droit s'est ralliée à cette opinion; la nomination des commissaires chargés de centraliser les renseignements électoraux le prouve, car la réunion a exclu, malgré les efforts de M. Bocher, ceux de ses membres qui font partie du groupe Lavergne, tandis qu'elle choisissait un membre de la réunion de Clercq, M. Delsol.

La Patrie fait remarquer au sujet de la composition de cette commission, que la nomination de M. Joubert a une réelle importance; cet honorable député s'est, en effet, constamment élevé contre les décisions prises par la commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre.

Les autres groupes de la droite se préparent également à nommer des députés à l'effet de réorganiser la majorité conservatrice.

La réunion de l'appel au peuple a déjà choisi ses délégués; la droite modérée va désigner les siens. Elle a résolu de s'associer aux efforts qui vont être tentés par les conservateurs.

Espérons que ces tentatives, bien tardives, aboutiront, et qu'une ligue conservatrice pourra se former pour résister à la coalition des gauches.

Il y a du vrai et du faux, du bon et du mauvais dans tout cela. En ce qui regarde les choix du centre-droit pour la formation d'un comité électoral, on peut dire qu'ils ont une signification absolument opposée à celle du récit qu'on vient de lire. Il n'a pas été question, au centre-droit, d'attaquer l'œuvre du 25 février. La majorité de cette réunion vote sur le terrain où elle s'est placée ce jour-là : et en demeurant fidèle à son programme, elle se préoccupe également de la défense des principes conservateurs tels qu'elle les comprend et qu'elle en souhaite l'application. Cette attitude est tout à la fois digne, modérée et constitutionnelle. Il faut songer à améliorer et non à détruire. L'aspect des partis depuis plusieurs mois ne donne aucune espérance de chance à une nouvelle coalition, dans laquelle les esprits impatients n'agiraient évidemment que sous l'empire de vues exclusives et personnelles.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

La discussion de la loi pénitentiaire qui s'est terminée, dans la séance de samedi, par l'adoption du projet, à une très-forte majorité, a permis à chacun d'exposer sa manière de voir, et la Chambre ne s'est point prononcée, sans avoir religieusement entendu le pour et le contre. Cette question, l'une des plus intéressantes, assurément, que l'on puisse traiter, en ce sens qu'elle concerne l'hygiène morale d'une société à part dans la nôtre, et qu'elle pousse à s'occuper des moyens propres à empêcher ou du moins à réduire la propagation du vice et du crime, a fourni le sujet de quelques remarquables discours, dans lesquels chacun, à droite comme à gauche, s'est empressé d'apporter à la tribune l'essence de ses études et de ses méditations.

S'il est un sujet, d'ailleurs, d'où la politique doit être absolument bannie, n'est-ce pas celui-là qui s'attache à un problème de salubrité sociale, et qui, en dehors des vieux habitués dont la prison est, pour ainsi dire, le domicile normal, concerne une foule de jeunes malfaiteurs de rencontre, pervertis par l'exemple, que le hasard de leur naissance a fait jumeaux du vice, et qui pèchent, sinon sans discernement, du moins sans se rendre un compte exact de leurs actions?

La justice humaine dont l'unique mission est d'appliquer et de faire respecter la loi qu'elle représente, n'avait pas à s'enquérir, jusqu'à ce jour, de ce que celle-ci pouvait avoir de défectueux. Fidèles et scrupuleux serviteurs de la loi, les tribunaux l'appliquaient, sans avoir à se préoccuper des considérations diverses qui peuvent trouver place dans l'esprit des jurés; et chaque délinquant qui passait à leur barre, quittait la salle d'audience, portant collé dans le dos, l'article du code qui spécifiait sa peine. Alors, banni de la société, pour un temps fixé par la loi, le condamné, novice ou récidiviste, faisait son entrée dans la prison commune; et celui-là même qui, pour un délit relativement faible, avait encouru une condamnation minime, n'en devait pas moins la subir côte à côte, avec les vieux routiers de la police correctionnelle et des cours d'assises, professeurs émérites de l'assassinat et du vol, qui n'ont qu'un but, pendant leur incarcération : profiter des loisirs que leur fait la justice, pour méditer de nouveaux méfaits, et gagner à leur cause, qui est celle du mal, nombre d'égarés dont le sens moral n'était pas complètement perdu, et sur lesquels ils jettent immédiatement le grappin, pour s'en faire des acolytes.

C'est grâce uniquement à cette promiscuité, on peut le dire, que les prisonniers endurcis entretiennent, avec le dehors, des intelligences suivies, peuvent combiner, dans la prison même, des coups pour l'avenir, et opérer, avec une quasi-certitude, le jour même de leur délibération, bravant la surveillance à laquelle ils sont soumis, et entamant aussitôt l'exécution d'un projet ourdi dans la maison de détention, de concert avec d'anciens complices et de nouveaux adeptes auxquels ils ont inculqué leur science.

Victor Hugo, dans sa Notre-Dame-de-Paris, nous a fait assister, dans la cour des Miracles, à cette scène des plus curieuses, où les vieux truands, rompus à tous les vices, perfectionnent les enfants dans la science du vol, qu'ils doivent acquérir, sous peine des plus mauvais traitements. Dans la prison, telle qu'elle est actuellement organisée, les vétérans du crime jettent l'œil sur les jennes recrues que la police correctionnelle leur envoie : ils les surveillent; peu à peu les attirent, et quand ils croient le bon moment venu, ils entament leur éducation, s'en font des complices dévoués, et lorsque l'heure de la libération est arrivée, pour les moins coupables, ils peuvent compter sur autant d'émissaires prêts à mettre en pratique leurs leçons, et à porter leurs instructions à des complices momentanément épargnés.

Ceci est, contre la promiscuité, un argument tellement solide qu'on n'a même pas tenté de le discuter. Mais, comme les honorables membres de l'Assemblée nationale, justement préoccupés d'un état de choses très-dangereux, ont vu, dans le régime cellulaire seul, le moyen d'atténuer la propagation du crime, c'est le système cellulaire que l'on s'est mis à attaquer, avec la plus grande violence, sous prétexte qu'il conduisait directement à la folie ou au suicide. Chiffres à l'appui, il a été démontré combien cette allégation était exagérée; mais, en supposant qu'elle soit la vérité même, n'est-il pas juste qu'il faille entre deux maux, choisir le moindre, et faudrait-il, pour être agréable aux hommes de la théorie, verser des larmes sur tout voleur qui se suiciderait ou sur un assassin qui deviendrait fou?

Il n'y a pas de jour que la sombre statistique du suicide n'enregistre plus d'une mort. Parmi celles-là, il en est nombre d'intéressantes, que la société, malgré sa bonne volonté, est impuissante à prévenir. Et pourtant; que de victimes honnêtes! que de malheureux qui, soumis à la tentation quotidienne, n'ont pas cédé, et se sont réfugiés dans la mort, au lieu de vivre aux crochets du crime! Mais, aujourd'hui, il ne s'agit pas de cela. Voleurs, assassins, repris de justice et forçats accaparent toute la compassion des doctrinaires. Abolition de la peine de mort pour ceux qui tuent : suppression de la prison pour ceux qui volent, voilà tout simplement ce qu'on réclame; et l'on met des phrases sonores au service de pareilles utopies!

L'instruction répandue supprimera peut-être l'échafaud, l'école, aidée de la religion, dépeuplera progressivement les prisons; mais en attendant ce double résultat qui ne saurait être atteint qu'à force de temps et de patience, on devrait savoir quelque gré à ceux qui, n'ayant pas la prétention radicale de faire une cure immédiate, cherchent les moyens d'atténuer le mal, et font office de médecins et non de charlatans.

Gazette de France.

On lit dans le Rappel, à propos de Toudouze, le jeune auteur dramatique qui vient de mourir :

« Sont père ait épousé deux femmes, les deux sœurs. Toutes deux étaient mortes phthisiques. Il

avait hérité de la maladie de sa famille. Quel mystère, cette hérédité! Et penser qu'il y a de ces hérédités—là au moral comme au physique! Quelles circonstances atténuantes, le jour où la justice daignera réfléchir! »

On lit dans le même Rappel, un peu plus bas :

« Une veuve, âgée de soixante-six ans, a été étranglée, puis assommée, dimanche matin, dans une vieille maison de la rue Saint-Jacques, près du lycée Louis-le-Grand.

» Personne dans la maison, ne s'est aperçu de rien et n'a entendu aucun cri.

» Cette pauvre femme était mère de trois fils. L'un demeurait avec elle; les deux autres venaient de temps en temps la voir. »

Pauvre veuve!... Pardon : nous nous trompons. Pauvre étrangleur! Il aura eu quelque Thug parmi ses ancêtres. Chez lui, la manie d'étrangler doit être héréditaire. Que la justice daigne réfléchir et qu'elle lui accorde des circonstances atténuantes, comme le veut le Rappel.

Il est d'ailleurs difficile de comprendre ce que le Rappel entend par circonstances atténuantes. Il ne veut pas que l'on guillotine les assassins, mais il ne veut pas non plus qu'on les envoie au bagne. Il veut qu'on leur donne des livres.

En abaissant la peine d'un degré, il faudra donc faire apprendre à l'étrangleur en question, pour peu qu'il prouve qu'il a eu un étrangleur dans sa famille, la moitié de la table de multiplication, et la moitié de la grammaire, et lui faire lire cinq volumes des Misérables seulement.

Informations

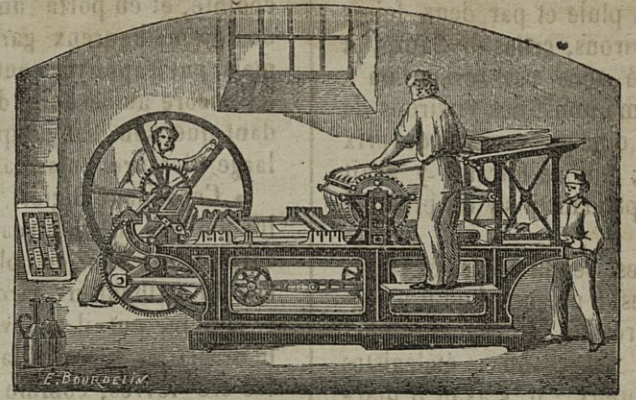
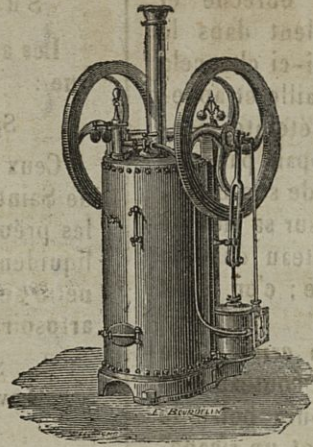
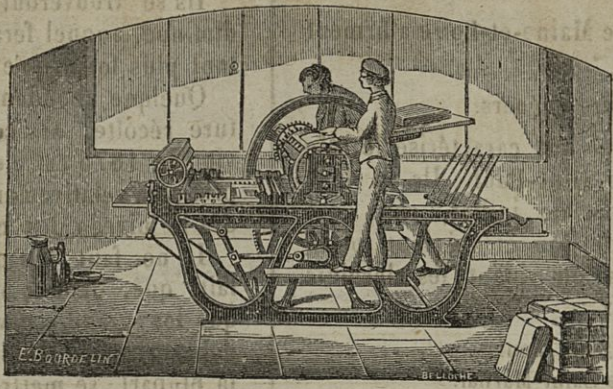
Voici quelques détails touchants sur la mort du prince Charles, le plus jeune fils de M. le comte de Paris. Après sa naissance, le jeune prince fut indisposé. Il se trouvait alors à Chantilly. On crut qu'un changement d'air lui ferait du bien. On le ramena à Paris, et, en effet, une certaine amélioration se produisit dans son état. Cependant l'enfant ne reprenait pas de forces. On essaya successivement de plusieurs nourrices. Enfin, dimanche dernier, à la suite d'un dernier changement de nourrice, on crut à une amélioration tout à fait sérieuse. Les médecins conseillèrent de faire faire à l'enfant une promenade en voiture. Lundi donc, un peu avant six heures du soir, M. le comte et Mme la comtesse de Paris montèrent en voiture avec l'enfant et la nourrice. On se dirigea vers le bois de Boulogne. Au moment où la voiture était arrivée à la hauteur de la Muette, le jeune prince fut pris d'une convulsion. Mme la comtesse de Paris prit son fils dans ses bras et lui donna les premiers soins. On revint grand train vers l'hôtel du faubourg Saint-Honoré; mais quand on arriva, le pauvre petit être ne respirait plus. Son organisation, épuisée par une longue maladie, n'avait pu supporter cette crise. Nous renonçons à peindre la douleur de M. le comte et de Mme la comtesse de Paris.

(Journal de Paris.)





Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Glacière Cadurcienne  
GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1<sup>er</sup> choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-moderés.

Expéditions

MALADIES CHRONIQUES  
DÉBILITÉ GÉNÉRALE—CONVALESCENCE

VIN DE ROUSSY

TONI-NUTRITIF  
AU JUS DE VIANDE CONCENTRÉ  
Ce VIN INALTÉRABLE contient, sous une forme condensée, digestible et assimilable, tous les éléments organiques et minéraux qui se trouvent dans l'organisme. — Médicament-aliment d'un goût fort agréable. — Aliment complémentaire, excellent pour les enfants, les vieillards, les convalescents, dont il relève et régularise les fonctions digestives. On peut en continuer indéfiniment l'usage sans inconvénients. — Fortifiant et reconstituant général remplaçant avantageusement la viande crue, les ferrugineux, le quinquina, etc. — Employé avec succès dans toutes les maladies où la nutrition est en souffrance, spécialement dans l'Anémie, la Chlorose, la Phtisie, le Diabète, l'Albuminurie, les divers États cachectiques, le Rachitisme, la Scrofule, les longues Convalescences succédant aux maladies aiguës et aux Fièvres typhoïdes, etc. — Prix : 4 fr. la bouteille. — DÉPOT CENTRAL à la Pharmacie, rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à Paris (vente en gros), MARCHAND, 220, rue St-Martin. — Se trouve dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE  
par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

Spéciales pour Familles et Ateliers.  
Facilités de paiement.  
Au comptant fortes remises.  
Dessins et Échantillons franco.  
L'UTILE : 75<sup>fr</sup> — LA PRÉCIEUSE : 120<sup>fr</sup>  
— La "NOUVELLE SILENCIEUSE"  
véritable Expéditive : 225 fr., avec guides et accessoires ; garantie 5 ans.  
Les nouveaux modèles Elias Howe.  
Machines polystyles. — Ateliers de réparations, fournitures supérieures, etc.  
A. RIGBOURG, constructeur breveté  
1<sup>er</sup> Médailles, Expositions universelles 1862, 1867  
20, Boul. Sébastopol (près la rue Rivoli) Paris.

AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

TRAITEMENT PAR L'ELIXIR DE ROUSSY

à la COCA, PEPSINE et DIASTASE  
« La Coca est le médicament par excellence des maladies du tube digestif. » (Docteur Gazan.)  
« La Pepsine est la substance chargée d'opérer dans l'estomac la digestion des aliments azotés. » (Dr Corvisart.)  
« La Diastase transforme et fait digérer les aliments féculents. » Payen et Persoz.  
Cet ELIXIR est TONIQUE et DIGESTIF. D'un goût exquis, d'une efficacité remarquable, il est considéré comme le plus complet et le plus puissant des médicaments employés à guérir les diverses affections de l'appareil digestif, spécialement celles qui produisent l'amaigrissement, la Perte de l'appétit, les Douleurs d'estomac, les Digestions incomplètes ou difficiles, les Gastrites, les Gastralgies, les Vomissements. Son usage régulier et plus ou moins prolongé est nécessaire dans les Convalescences longues et difficiles, les Fièvres pernicieuses, etc. — Prix : 4 fr. la bouteille. — DÉPOT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à Paris (vente en gros), MARCHAND, 220, rue Saint-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES  
CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot  
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement  
et du Département, dressé en exécution de  
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS  
A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.  
Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.  
Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

A VENDRE  
UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux  
Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienues; Feux d'artifice.

AVIS

M<sup>ME</sup> V<sup>VE</sup> ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de Mme Vve Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle : **chevaux et voitures à volonté.**

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs.

Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.  
S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> Capelle, notaire à Montauban.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.